



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2019-10-D-1-fr-1

Orig. : EN

Décisions de la réunion du Comité pédagogique mixte des 10 et 11 octobre 2019 à Bruxelles

Approuvées par la Présidence espagnole 2019-2020

III. POINTS

III.A. PROGRAMMES

Descripteurs de niveaux atteints

1. Descripteurs de niveaux atteints – Morale non confessionnelle – Secondaire

(2019-01-D-43-en-1)

V. VALIUSKEVICIENE

Le CPM approuve les descripteurs de niveaux atteints pour la Morale non confessionnelle – Secondaire, avec entrée en vigueur immédiate. Les descripteurs de niveaux atteints seront transmis au Conseil supérieur pour son information et bientôt publiés sur le site Web.

Nouveaux programmes

Les **nouveaux programmes** (points 1 à 5) ont été approuvés ensemble. Ils seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

1. Letton Langue I – Cycle maternel et primaire

K. SPULE

(2019-09-D-32-lv-1)

Entrée en vigueur : immédiate

2. Letton Langue I – Cycle secondaire

O. ARKLE

(2019-09-D-33-lv-1)

Entrée en vigueur : immédiate pour S1-S6
et le 1^{er} septembre 2020 pour la S7

3. Polonais Langue I – Cycle secondaire

U. LACZYNSKA

(2019-05-D-8-pl-1)

Entrée en vigueur : immédiate pour S1-S6
et le 1^{er} septembre 2020 pour la S7

4. Programme de Grec ancien 2 périodes – Cours complémentaire destiné aux élèves de LI grecque (S1-S5) (2019-08-D-8-el-1)

M. KALOGRIDOU

Entrée en vigueur : immédiate

5. Théâtre – Cours complémentaire – S6-S7

J-P. GROSSET-BOURBANGE

(2019-05-D-14-fr-1)

Entrée en vigueur : immédiate pour la S6
et le 1^{er} septembre 2020 pour la S7

III.B. RAPPORTS

6. Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes – 2019

(2019-09-D-25-en-1)

L. MUNKACSY

Le Comité pédagogique mixte analyse et approuve le rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement. Pour les prochaines réunions pédagogiques, en février 2020, le groupe de travail Taux de redoublement produira un rapport complet comprenant une analyse approfondie des données sur la réussite/les échecs et quelques recommandations.

III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES

9. Proposition de création d'un groupe de travail pour l'harmonisation de la planification pédagogique aux EE **(2019-09-D-35-en-1)**

L. MUNKACSY

Le CPM approuve la Proposition de création d'un groupe de travail pour l'harmonisation de la planification pédagogique, avec entrée en vigueur immédiate de sa décision. Le CPM insiste sur le fait que l'objectif de ce groupe doit être de définir les critères communs minimaux des documents de planification ; par conséquent, le cadre prévu fera uniquement office de lignes directrices. Il n'est pas prévu de créer un modèle harmonisé obligatoire.

10. Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire + Annexe : Méthode pour la troisième série d'inspections d'établissement **(2019-09-D-24-en-1)**

A. COENEN

Le CPM approuve le Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire ainsi que ses annexes comprenant la Méthode pour la troisième série d'inspections d'établissement, en vue de leur entrée en vigueur immédiate.

11. Cadre pour l'accueil des nouveaux enseignants aux Ecoles européennes **(2019-09-D-43-en-1)**

Y. GAMMELGAARD

Le CPM approuve le Cadre pour l'accueil des nouveaux enseignants, tout en gardant à l'esprit la proposition du CIM d'élargir le mandat du GT afin que celui-ci organise une formation obligatoire d'une journée destinée à présenter le système des Ecoles européennes aux nouveaux enseignants.

En outre, le CPM approuve la prolongation du mandat du groupe de travail Accueil des nouveaux enseignants en vue de développer davantage le contenu de ce cadre. Le CPM invite le GT à intégrer dans le cadre des contenus relatifs au soutien éducatif et à l'éducation inclusive.

Le « Cadre pour l'accueil des nouveaux enseignants aux Ecoles européennes » entrera en vigueur en septembre 2020.